

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 121-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.382

Déposée le: 11.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1052/2018 du 17 octobre 2018
Direction: Direction des finances
Classification: -



Un coûteux système de gestion de contenu qui rate sa cible

Avec Adobe Experience Manager (AEM), le canton dispose d'un système professionnel de gestion de contenu (Content Management System, CMS). Le canton a lancé un appel d'offres pour un intégrateur AEM le 19 avril 2018 (n° 990637) afin de trouver une entreprise qui modernise sa présence web.

Cet appel d'offres ne remet cependant pas en question le CMS sur lequel repose cette présence web, mais le tient pour acquis. Et ce alors que le produit d'Adobe compte plutôt parmi les plus chers du marché et qu'il n'est, à notre avis, pas pleinement exploité par les collaborateurs et collaboratrices du canton.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A quand remonte le dernier appel d'offres pour l'actuel système de gestion de contenu ?
2. Quels autres systèmes de gestion de contenu ont été examinés ces trois dernières années ?
3. Ces trois dernières années, a-t-on également envisagé de travailler avec des programmes libres (open source) ? Si non, pourquoi ?

4. Combien les licences du système de gestion de contenu Adobe Experience Manager coûtent-elles chaque année ?
5. Le Conseil-exécutif est-il lui aussi d'avis qu'au vu de la refonte des sites web et de l'appel d'offres en cours, le moment est venu de rechercher une alternative moins coûteuse à l'actuel CMS ? Si non, pourquoi ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le système de gestion de contenu a été mis au concours en procédure sélective en mai 2008. L'appel d'offres public a été remporté en décembre 2008 par le CMS DAY CQ (devenu aujourd'hui Adobe AEM), système qui a été mis en place de manière généralisée dans l'administration cantonale avec l'uniformisation progressive des sites web cantonaux jusqu'en 2011.
- 2./3. Pour les raisons exposées ci-après, il n'y a pas eu de nouvel appel d'offres pour le CMS. L'administration n'a donc pas encore pu évaluer de produits logiciels concrets.
4. Comme le canton a acquis une licence d'une durée illimitée pour le CMS Adobe AEM dans le cadre de l'appel d'offres public, il ne doit s'acquitter d'aucuns frais annuels de licence.

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble des coûts des composants techniques des sites internet et intranet du canton :

Objet	Coût unique en CHF	Coût annuel en CHF
Licence du CMS (Adobe AEM)	260 000	–
Maintenance et support du CMS (Adobe AEM)	–	140 000
Maintenance et support d'autres logiciels web	–	250 000
Développement d'autres logiciels web	–	195 000
Exploitation site internet (Bedag Informatique SA)	–	365 000
Exploitation site intranet (Bedag Informatique SA)	–	128 000

5. Les services compétents de l'administration ont examiné en 2017 l'opportunité de lancer un nouvel appel d'offres pour le CMS. Ils ont décidé, pour les raisons suivantes, de conserver pour l'instant le système CMS Adobe AEM et de remettre au concours dans un premier temps uniquement les prestations d'intégration (c.-à-d. l'adaptation et le support des logiciels et modèles qui reposent sur le CMS) :

- Le CMS existant satisfait toujours aux exigences de l'administration cantonale. Il convient également comme base technique pour la refonte des sites web cantonaux qui est prévue.
- L'utilisation du CMS existant occasionne seulement des frais de support périodiques qui sont relativement faibles par rapport aux autres coûts récurrents d'exploitation des sites web. Il n'y a pas de frais annuels de licence (cf. ci-dessus réponse à la question 4). Un changement de CMS se traduirait en revanche par des coûts supplémentaires conséquents pour :
 - l'appel d'offres et l'évaluation,
 - les éventuels frais de licence,
 - le remplacement du CMS et les adaptations nécessaires des logiciels et applications spécialisées reposant sur celui-ci,
 - la formation des quelque 500 personnes qui utilisent le CMS dans l'administration, qui coûterait à elle seule environ 480 000 francs (en tablant sur 8 heures de formation par personne et sur un coût de 120 francs l'heure de travail).

Ces coûts seraient nettement supérieurs aux économies éventuelles qui pourraient résulter d'une baisse des frais de support pour un autre CMS. Il en irait de même si un logiciel Open Source remportait l'appel d'offres et que, par conséquent, le nouveau CMS n'occasionne pas de frais de licence.

Pour toutes ces raisons, le Conseil-exécutif considère qu'il n'y a pas lieu de lancer un nouvel appel d'offres pour le CMS Adobe AEM à l'heure actuelle. Cela n'entraînerait pas d'économies, mais au contraire d'importants coûts supplémentaires. Pour conclure, il convient encore mentionner que depuis 2018, Adobe AEM ne fonctionne plus sur des serveurs Windows mais avec le système d'exploitation Open source Linux – ce qui réduit d'environ 30 000 francs par an les frais de licence de système d'exploitation.

Destinataire

- Grand Conseil